Image not found or type unknown

Erreur et attitude décevante de ma banque

Par **Adrien**, le **05/06/2012** à **17:45**

Bonjour,
J'explique mon souci.

Mercredi dernier la banque débite mon compte d'un chèque à hauteur de 617,01€. Or ce chèque en question était d'un montant de 17,01€ (radio du poignet).

Jeudi, je reçois alors un appel me demandant de combler mon découvert, j'explique alors à ma conseillère qu'il y'a une erreur.
Elle me dit qu'elle s'en occupe.
Aujourd'hui mon compte n'a toujours pas été rectifié et d'autre part et ils m'ont déduit une commission d'intervention de 35€.

Légalement, après quelques recherches, ils sont en tort. (Article 131 code monétaire primauté lettres sur chiffres, le montant en lettres sur le chèque 17,01€ et 617,01€ en chiffres).

Pourrait-il exister un moyen de réclamer un dédommagement (préjudice moral + blocage de mon compte pendant 6 jours)?

Merci

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés